

Comité syndical 26 juin 2023

[DL 2023_06/08](#)

AVENANT N°3 AU MARCHÉ SE2019-04 - TRAITEMENT DES LIXIVIATS PRODUITS PAR LES ISDND DE MONFLANQUIN ET DE NICOLE : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX POUR LA DESHYDRATATION IN-SITU DES BOUES PURGÉES SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **19 juin 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 26 juin à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes LAURENT, FOUNAUD-VEYSSET et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, COLLADO, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, MASSET, PIN, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (19)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LORENZELLI par M. MASSET, M. ROSO par M. BARJOU (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 8

TOTAL : 27

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER et M. Laurent MARQUET

[DL 2023_06/08](#)

AVENANT N°3 AU MARCHÉ SE2019-04 - TRAITEMENT DES LIXIVIATS PRODUITS PAR LES ISDND DE MONFLANQUIN ET DE NICOLE : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX POUR LA DESHYDRATATION IN-SITU DES BOUES PURGÉES SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN

Le marché n°SE2019-04 relatif au traitement des lixiviats produits par les ISDND de Monflanquin et de Nicole, a été notifié le 4 juillet 2019 à la société OVIVE pour une durée de 6 ans, à compter de la première mise en service d'une des 2 installations, prévue au plus tard le 7 novembre 2019.

Le marché a été conclu (prestation supplémentaire éventuelle incluse) pour un montant global estimatif de 4 297 604€ HT/ 6 ans soit 716 267,33€ HT/an.

Un avenant n°1 a été signé le 8 octobre 2021 afin de de mettre en œuvre un traitement complémentaire par osmose inverse engendrant un coût global estimatif de 68 910,80€ HT et l'ajout de prix nouveaux dans le BPU du marché, portant le nouveau montant du marché à 4 366 514,80€ HT soit 5 239 817,76€ TTC.

Un avenant n° 2 a été signé le 25 mars 2022 afin de de mettre en place une unité complémentaire de type bioréacteurs à membranes (option au marché SE2019-04) afin d'augmenter les capacités de traitement sur site, engendrant un montant de 167 400,00€ HT et l'ajout de prix nouveaux dans le BPU du marché, portant le **nouveau montant du marché à 4 533 914,80€ HT** soit 5 440 697,76€ TTC.

Aujourd'hui, il convient d'introduire des prix nouveaux pour la déshydratation in-situ des boues purgées sur l'ISDND de Monflanquin (il est nécessaire d'avoir une solution pérenne et autonome sur le site de Monflanquin compte tenu de la forte volatilité de l'exutoire actuel: disponibilité non garantie et tarif en forte hausse) :

- Location de la Kbox, suivi d'exploitation, GER : 6100€ HT/mois
- Utilisation de réactifs, consommables : 6€ HT/m3 de boues purgées
- Sécurisation, optimisation (amené) : fourniture et mise en place d'une vanne électrique sur l'alimentation de la Kbox, remplacement de tuyaux souples par des canalisations en PEHD et liaison entre les deux automates de la Kbox et du container UF/NF : 2200€ HT
- Déconnexion container, grutage, transport retour, nettoyage dalle : 9000€ HT

Conséquences financières (base annuelle de 1900 m3/an) :

- 2023 : 7 mois de fonctionnement : part fixe : 42 700€ HT ; part variable : 6650€ HT soit 49 350€ HT pour 2023
- 2024 : 12 mois de fonctionnement : part fixe : 73 200€ HT ; part variable : 11 400€ HT soit 84 600€ HT pour 2024
- 2025 : 9 mois de fonctionnement : part fixe : 54 900€ HT ; part variable : 8550€ HT soit 63 450€ HT pour 2025

Cet avenant n° 3 d'un montant de **208 600€ HT** (soit +9,81% d'augmentation sur le montant initial du marché) élève le marché à un nouveau montant de 4 742 514,80 € HT soit 5 691 017,76 € TTC.

Pour information, le récapitulatif du nouveau montant du marché est le suivant :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| • Montant du marché SE2019-04 : | 4 297 604,00 € HT |
| • Avenant n° 1 du marché SE2019-04 : | + 68 910,80 € HT |
| • Avenant n° 2 du marché SE2019-04 : | + 167 400,00 € HT |
| • Avenant n° 3 du marché SE2019-04 : | + 208 600,00 € HT |

Total du nouveau montant du marché SE2019-04 : **4 742 514,80 € HT**

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Introduction de prix nouveaux pour la déshydratation in-situ des boues purgées sur l'ISDND de Monflanquin – Marché n° SE2019-04

L'avenant n° 1 est de **+ 208 600,00 € HT**.

Le reste des dispositions demeure inchangé.

ENTENDU le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°SE2019-04 notifié le 4 juillet 2019 à la société OVIVE,

Vu l'avenant n° 1 signé en date du 8 octobre 2021,

Vu l'avenant n° 2 signé en date du 25 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 26 juin 2023 afin de valider l'avenant n° 3 présenté ci-avant,

Considérant qu'en application de la réglementation et compte tenu de l'accord entre le titulaire et le maître d'ouvrage, cette augmentation doit être intégrée au marché par voie d'avenant,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 3 au marché SE2019-04 portant introduction de prix nouveaux pour la déshydratation in-situ des boues purgées sur l'ISDND de Monflanquin pour un montant global estimatif de 208 600,00 € HT (soit une augmentation de +9,81 % du montant initial du marché),
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 5 juillet 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 5 juillet 2023